



BIENVENUE !



Le Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées, fondé en 1955, regroupe les apiculteurs amateurs et professionnels autour de la défense de l'abeille et de la promotion de l'apiculture.

Le Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées organise également des rendez-vous pour sensibiliser le grand public à la sauvegarde de l'abeille (St Ambroise, Foire Ô Miel...).

Des soirées mensuelles (avec des invités de marque) permettent aux adhérents de se retrouver autour d'une même passion dans une ambiance chaleureuse.

Rejoignez-nous et profitez des avantages suivants :

- * Accès à nos réunions mensuelles
- * 3 formules d'assurance
- * Assurance et taxe éco-emballage de vos 10 premières ruches
- * Conseils et assistance par mail ou téléphone
- * Libre accès à notre médiathèque constamment enrichie
- * Location de matériel
- * Accès à la fondation Bemberg
- * Mails d'information, veille technique et sanitaire
- * Accès privilégié à la St Ambroise et à la Foire Ô Miel, et nos (incontournables) rendez-vous annuels

Nouveau !

Les formations apicoles, les abonnements aux revues et la vente d'essaims sont désormais proposés par la **Coopérative des Apiculteurs d'Occitanie**. En devenant adhérent, vous bénéficiez de tarifs préférentiels.



Bulletin d'ADHESION SYNDICAT APICULTEURS MIDI-PYRÉNÉES 2020



Membre du Syndicat National d'Apiculture - SNA

Informations personnelles

1/4

Mme M Autre

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE / /

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

TELEPHONE Portable

TELEPHONE Fixe

MAIL

PROFESSION

Retraité Actif

RÉ-ADHESION FAMILLE

Nous proposons un coût d'adhésion réduit pour les membres d'une même famille. Pour en savoir plus, reportez vous à la notice explicative

NOMBRE DE RUCHES

N° API

SIRET

En adhérant au syndicat et à l'association Apiculteurs Midi-Pyrénées, j'autorise ces derniers à utiliser les photographies ou vidéos sur lesquelles j'apparais dans le but de faire connaître son action en faveur de la protection de l'abeille. En adhérent, j'accepte les chartes de valeurs présentées en suivant.

Les informations nominatives servent uniquement le Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées, l'association Apiculteurs Midi-Pyrénées, la Coopérative des Apiculteurs d'Occitanie liée par Convention à l'association Apiculteurs Midi-Pyrénées et enfin à la fédération nationale : le Syndicat National d'Apiculture.

Mes informations nominatives ne seront communiquées à aucun tiers ou organisme extérieur. Conformément à la loi "Informatique et libertés" n°78-17 du 06/01/1978, modifiée le 12 décembre 2018, chaque adhérent possède un droit d'accès, de contestation et de rectification des données le concernant.

Personne à contacter : contact@apiculteurs-midi-pyrenees.fr





Mes conditions d'adhésion

2/4

Afin de rendre plus lisible la feuille d'adhésion, nous vous invitons à vous reporter à la notice pour les points A,B, C, D, E



Bulletin d'adhésion 2020

J'adhère au Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées [A]

et deviens membre de l'Association du rucher école Apiculteurs Midi-Pyrénées, reconnue d'intérêt général.

Ma cotisation permet de bénéficier d'une réduction d'impôt [B].

En signant le présent bulletin d'adhésion j'accepte la charte des valeurs de l'Association et du Syndicat.

L'adhésion « FAMILLE » [D] est au tarif de 20,00€

40 €

...

J'assure mes ruches [C]

Mes ruches sont déjà assurées par un autre organisme, je coche ici

J'ai plus de 10 ruches ou je veux choisir ma couverture, je coche l'alvéole de mon choix et je calcule : voir la notice pour le détail des assurances.

Formule 1
0,17 € x ... nb de ruches
(dès la onzième ruche)

Formule 2
0,85 € x ... nb de ruches
(dès la première ruche)

Formule 3
1,50 € x ... nb de ruches
(dès la première ruche)

Taxe éco emballage [E]

0,04 € x ... nb de ruches
(dès la onzième ruche)



Date et signature

Total



apiculteurs-
midi-pyrenees.fr

Charte du Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées

Notre vision

Le Syndicat met à disposition de ses membres un cadre juridique et environnemental qui permet aux apiculteurs d'exercer dignement et décemment leur activité, dans un esprit d'échange et de partage des connaissances apicoles.

Nos valeurs

Le Syndicat milite au développement des circuits courts et à la promotion de la qualité. Il soutient une agriculture à taille humaine, durable et sans OGM. A cet égard, il se positionne en faveur du développement d'alternatives bio.

Le Syndicat est une organisation apolitique et laïque. Il refuse toute compromission idéologique ou économique, visant à donner sa caution tant active que morale, à une opération d'écoblanchiment.

Nos missions

- * Interpeller les pouvoirs publics, interroger les scientifiques, sensibiliser les entreprises, alerter l'opinion publique autour des problèmes rencontrés par les apiculteurs.
- * Susciter et nourrir le débat parlementaire pour infléchir la réglementation vers une interdiction des pesticides tueurs d'abeilles.
- * Se battre sur la traçabilité du miel et la santé de l'abeille.

Charte de l'Association Apiculteurs Midi-Pyrénées

Notre vision

L'association s'engage à ériger comme principe essentiel la sauvegarde des abeilles dans la nature.

Nos valeurs

Les adhérents de l'association se rassemblent autour de la passion de l'abeille. Ils œuvrent dans un esprit de solidarité et de partage dans le respect de la biodiversité.

Nos missions

- * Promouvoir le respect de l'abeille et du vivant
- * Contribuer de manière active à la sensibilisation du grand public sur la place des abeilles dans la nature et la nécessité de les protéger.
- * Organiser des activités à caractère pédagogique.

<p>[A] Mon adhésion</p> <p>Je possède jusqu'à 10 ruches :</p> <p>Comment est répartie ma cotisation de 40€ ?</p> <ul style="list-style-type: none"> * Adhésion au Syndicat Apiculteurs Midi Pyrénées: 4€ * Adhésion au Syndicat National d'Apiculture : 4€ * Adhésion à l'Association du rucher école Apiculteurs Midi-Pyrénées : 32€ <ul style="list-style-type: none"> * Taxe éco emballage des dix premières ruches [D] * Assurance de mes dix premières ruches en formule 1 [C] 	<p>[B] Déduction fiscale</p> <p>Je soutiens l'Association du Rucher École Apiculteurs Midi-Pyrénées pour la défense des Abeilles et de l'Environnement</p> <p>66% de vos dons et/ou de votre cotisation à l'Association du Rucher-École Apiculteurs Midi-Pyrénées, reconnue d'intérêt général, sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20% de votre revenu imposable, conformément aux dispositions de l'article 200 du C.G.I. (Code Général des Impôts).</p> <p>Ainsi, votre cotisation à l'Association du Rucher-École Apiculteurs Midi-Pyrénées vous donne droit à une réduction d'impôt de : 21€</p> <p>Un reçu fiscal vous sera adressé en mars 2020.</p> 	<p>[C] Les assurances</p> <p>L'assurance de mes ruches est obligatoire. Elle peut cependant être souscrite auprès d'un autre organisme.</p> <p>Si c'est votre cas, merci de le signaler sur le bulletin à nous retourner.</p> <p>L'adhésion au Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées comprend l'assurance de vos 10 premières ruches sous la Formule 1.</p> <p>L'assurance couvre l'année civile en cours.</p> <p>Date limite de transmission des demandes d'assurance : 15 juin.</p> <p>Les formules d'assurance :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Formule 1 : Responsabilité Civile Défense et Recours. * Formule 2 : Formule 1 + Incendie Tempête * Formule 3 : Formule 2 + Multirisque. <p>. Nous pouvons établir une attestation d'assurance nominative pour les adhérents qui le souhaitent.</p> <p>. L'apiculteur doit assurer toutes ses ruches déclarées aux services concernés, quelle que soit l'option choisie. Toute modification significative (+ 10 % dans l'année du nombre de ruches) est à nous signaler et doit faire l'objet d'un complément d'assurance.</p> <p>. Nous vous rappelons que l'assurance multirisque ne couvre pas les mortalités par maladies ou par empoisonnement et intoxication.</p> <p>Un résumé des garanties paraîtra dans la revue l'Abeille de France de janvier 2020.</p>
<p>[D] LE TARIF FAMILLE</p> <p>Tarif préférentiel pour toute personne supplémentaire vivant sous le même toit*.</p> <p>Pour en bénéficier, chacun remplit sa feuille d'adhésion et coche la case « famille » en première page.</p> <p>Les personnes supplémentaires cochent également la case « tarif famille » sur la 2ème page, et ne paient leur adhésion que 20€ au lieu de 40€.</p> <p>Il vous suffit ensuite de nous retourner les feuilles d'adhésion et le règlement correspondant ensemble.</p> <p><i>*Un justificatif de domicile peut vous être demandé.</i></p> <p>Par exemple : Pierre souhaite faire partager sa passion à son amie, il ré-adhère au syndicat pour 40€ et remplit sa fiche. Son amie renseigne sa fiche à son tour en cochant les cases « famille » et ne paiera que 20€ d'adhésion. Ils envoient leurs deux feuilles d'adhésion ainsi que leur règlement de 60€ .</p>	<p>[E] La Taxe éco-emballage</p> <p>Obligatoire, elle est prise en compte dans votre adhésion pour vos dix premières ruches. Au-delà, vous devez vous en acquitter.</p>	<p>Nous contacter</p> <p>SYNDICAT APICULTEURS MIDI-PYRÉNÉES 23 rue Bourdon 31200 TOULOUSE 05.62.87.54.89 apiculteurs-midi-pyrenees.fr contact@apiculteurs-midi-pyrenees.fr</p>   <p>Suivez nous sur les réseaux</p> 
<p>Règlement</p> <p>Merci d'envoyer votre bulletin d'adhésion (dûment complété!) ainsi que votre règlement par chèque à l'ordre du Syndicat Apiculteurs Midi-Pyrénées à l'adresse suivante :</p> <p style="text-align: center;">SYNDICAT APICULTEURS MIDI-PYRÉNÉES 23 rue Bourdon 31200 TOULOUSE</p>		